

Direction de la Santé Publique

REF : CS2015007

Signataire : CF/AR

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Installation d'un distributeur de matériel de consommation de crack.

EXPOSE :

Depuis des années, la ville d'Aubervilliers lutte contre l'usage des drogues et le tabagisme auprès des jeunes.

Certaines associations, qui ont le plus souvent pour objet principal de combattre toutes formes d'addictions, sont, par leur savoir-faire dans ce domaine, des liens précieux à qui s'adresser pour mener des actions contre la toxicomanie.

C'est ainsi que la mairie d'Aubervilliers bénéficie du soutien régulier de l'association SAFE dans les interventions projetées dans ce cadre.

En juin 2014, une convention de partenariat a été signée avec SAFE pour définir le rôle de chacune des parties signataires dans la mise en place et la gestion d'automates distributeurs et récupérateurs de seringues.

Aujourd'hui, l'association SAFE sollicite de nouveau la ville pour l'installation d'un distributeur de matériel de consommation de crack dans le quartier de la Porte de La Villette.

Au titre de sa politique de santé, la ville soutient ce projet dont l'impact positif sur la santé publique (réduction des risques liés à la consommation de drogues, prévention de la transmission de maladies) a été démontré grâce à des expérimentations antérieures menées par les associations SAFE et Aurore.

Ce distributeur serait installé au 1bis rue Henri Barbusse, proche de mobilier urbain déjà présent afin de s'y insérer de manière discrète. Le quartier de la Porte de la Villette a été choisi car il est très fréquenté par les consommateurs de ce type de substance et qu'un lieu de deal important y est présent.

Il apparaît donc nécessaire d'ajouter un avenant à la convention mentionnée ci-dessus afin d'autoriser l'installation de ce distributeur de matériel, qui sera fourni à sa charge et réapprovisionné par l'association SAFE. L'avenant est conclu pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède deux ans. Cet avenant n'implique aucune incidence financière sur la convention initiale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant portant sur l'installation d'un distributeur de matériel de consommation de crack devant le n° 1bis rue Henri Barbusse.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nouredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2015007

Signataire : CF/AR

OBJET : Installation d'un distributeur de matériel de consommation de crack.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012,

Vu la délibération n° 2014-173 du 22 mai 2014 pour signature de la convention de partenariat entre la municipalité et l'association SAFE et portant sur des distributeurs et récupérateurs de seringues,

Vu les termes de l'avenant à la convention susvisée,

DELIBERE :

A la majorité, M. BIDAL s'étant abstenu et Mme LENZI ayant voté contre

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de partenariat du 4 juin 2014 entre la municipalité et l'association SAFE.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer l'avenant n° 1 à la convention susvisée entre la municipalité et l'association SAFE.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

